

Etat du Valais
Monsieur Oskar FREYSINGER
Chef du Département Formation & Sécurité
Place de la Planta 1

1950 SION

Sion, le 11 avril 2014

Concerne : GROUPE DE TRAVAIL « AÉROPORT DE SION ».

Monsieur le Chef du Département,

La réponse du Conseil d'Etat au postulat « Maintenir une présence militaire en Valais » par la députée suppléante Anne Luyet du groupe UDC, datée du 31.01.2014, a retenu toute notre attention.

L'Aras prend acte que le Conseil d'Etat « convient d'élaborer une stratégie de développement de cet aéroport en considérant cette annonce – départ de l'armée - comme définitive afin que sa réalisation ne soit pas dépendante d'une décision qui nous serait défavorable ».

Elle a pris note « que la stratégie d'exploitation et de développement économique de l'aéroport de Sion devra tenir compte de la capacité de développement de ce dernier, mais également de ses limites,, afin de retenir un modèle démontrant un intérêt économique d'une part, mais également à même de tenir compte des intérêts des différentes parties concernées. L'agenda de réalisation de ces réflexions sera précisé par le groupe de travail à former par les différents partenaires intéressés sous l'égide du Conseil d'Etat ».

L'Aras a fait partie du groupe de travail qui avait préparé, à l'intention du Conseil d'Etat, un rapport daté du 31 janvier 2008 et intitulé « Aérodrome militaire de Sion – Adaptation du plan sectoriel militaire fédéral ». Ce document avait provoqué la demande d'un budget de Frs 100'000.- pour l'établissement du rapport EPFL. Les travaux du groupe avaient été ainsi suspendus.

Elle a aussi rappelé tout au long de ses dernières années que sa position n'était pas une position contre l'Armée mais contre les mouvements de jets à réaction militaires, quels qu'ils soient, sur la Base aérienne de Sion. Elle est absolument favorable à une synergie entre les deux parties civile et militaire en termes de maintenance sur avions à moteur et hélicoptères ou à des activités militaires moins bruyantes de développement – drones par exemple.

Consciente de l'importance que pourrait avoir, dans le futur, l'aéroport de Sion en termes économique et touristique, et selon le point c. de ses statuts (*La sauvegarde du développement harmonieux et contrôlé de l'aéroport en tant qu'instrument de l'économie et de l'essor du tourisme*), l'Aras est absolument favorable à un développement et va exactement dans la même direction que le Conseil d'Etat du Valais et la Municipalité de Sion.

Ainsi donc, par ce courrier, l'Aras manifeste le désir de faire partie de ce nouveau groupe de travail qui sera constitué et se tient à disposition du chef de groupe qui sera nommé.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à ces lignes et dans l'attente de votre prochain courrier ou d'une convocation, nous vous présentons, Monsieur le Chef du Département, nos salutations distinguées.

Association Aras
Par son Président
Jean-Paul SCHROETER

Copie à : Municipalité de Sion, M. Marcel Maurer, Président.